



I

Message Introductif

Commune de Finhaut Les comptes 2020

Message introductif

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu des dispositions légales et en particulier de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, il m'appartient en qualité de Président de commune, de joindre au récapitulatif des comptes annuels un message introductif.

Comme vous le savez sans doute, nous n'envoyons plus par courrier le résumé des comptes. Les documents sont disponibles dans leur intégralité au bureau communal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet. Ils seront aussi publiés sur le site de la commune www.finhaut.ch sous le lien « Publications », « Comptes et budgets ».

L'Exécutif a approuvé à l'unanimité les comptes 2020 lors de sa séance du 24 mai 2021.

Notre organe de révision, Fidag, a auditionné ces comptes et présentera son rapport à l'assemblée primaire du 18 juin prochain.

Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement affiche un total de charges de 9'570'968 francs contre 6'933'400 francs au budget, donc une augmentation de 2'637'568 francs (+38.04%). Les revenus se montent à 6'033'893 francs contre 7'472'700 francs au budget, soit un écart de 1'438'807 francs (-19.25%).

L'excédent de charges de l'exercice s'élève ainsi à 3'537'076 francs, contre un excédent de recettes de 539'300 francs selon le budget approuvé par l'assemblée primaire. Cependant, un montant de 3'950'000 de francs de charges exceptionnelles vient expliquer cet écart. En effet, la société du Parc d'Attractions du Châtelard VS S.A. fait actuellement l'objet d'un plan d'assainissement. La commune, dans le cadre de ce plan va donc renoncer à une partie de ses créances (6'100'000 francs de créances totales) en échange d'une reprise d'actifs du parc et ainsi une provision pour 3'950'000 a été comptabilisée sans incidence sur le flux de trésorerie de la commune. Par conséquent, nous pouvons considérer en faisant abstraction de ces charges exceptionnelles, que les charges sont équilibrées avec les recettes révélant une bonne tenue des comptes.

Le compte 620.621.00 affiche un montant de 630'000 CHF « Participation État routes et places communales » pour la réfection d'une route cédée à la Commune par l'État. Le bon usage comptable nous imposerait de provisionner ce montant, cependant, une comptabilisation directe été adoptée. Nous aimerions porter votre attention sur le fait que les charges futures pour la réfection de cette route seront balancées par cet encaissement du canton.

Nous tenons le bon cap et nous ne relâchons pas les efforts pour assumer la bonne marche de notre commune.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'390'792.73	5'958'400.00	8'754'752.25
Revenus financiers	+ CHF	5'539'965.09	7'472'700.00	6'033'892.66
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	2'720'859.59
Marge d'autofinancement	= CHF	149'172.36	1'514'300.00	-
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	2'720'859.59
Marge d'autofinancement	+ CHF	149'172.36	1'514'300.00	-
Amortissements ordinaires	- CHF	1'174'570.86	975'000.00	816'216.23
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	1'025'398.50	-	3'537'075.82
Excédent de revenus	= CHF	-	539'300.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	1'566'597.86	1'700'000.00	1'154'004.90
Recettes	- CHF	169'827.00	-	670'045.20
Investissements nets	= CHF	1'396'770.86	1'700'000.00	483'959.70
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	2'720'859.59
Marge d'autofinancement	+ CHF	149'172.36	1'514'300.00	-
Investissements nets	- CHF	1'396'770.86	1'700'000.00	483'959.70
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	1'247'598.50	185'700.00	3'204'819.29
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Les investissements

Le budget 2020 laissait entrevoir des investissements nets de 1'700'000 francs. Ils se montent effectivement à 1'154'005 francs, soit une différence de 545'995 francs. Ainsi, les dépenses liées aux investissements sont bien maîtrisées.

Ont notamment été réalisés durant l'année 2020 les investissements suivants :

Compte	Montant Fr.
Aménagement des places et nouvelles fontaines	83'017.30
Réfection des bâtiments paroissiaux	42'191.55
Achat de véhicules, machines	168'739.10
Eclairage public	83'543.40
Amélioration du réseau d'eau potable	119'386.00
Améliorations du réseau des eaux usées	155'955.40
Promotion économique et touristique	269'811.80

Les amortissements

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement.

Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum **10%** du patrimoine administratif déterminant.

Le taux d'amortissement 2020 (amortissement ordinaire et complémentaire) s'établit à **10%**, et est donc conforme aux dispositions en la matière.

Recettes d'impôts

- Coefficient d'impôts : **1.00**
- Taux d'indexation : **170%**

Nous relevons une augmentation des impôts perçus en 2020 par rapport à 2019 pour 1'381'053.4 francs.

Impôts perçus en 2020 :

40 Impôts	3'118'654.10
400 Impôts sur le revenu et la fortune	642'775.45
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	1'860'084.05
402 Impôts fonciers	419'373.75
403 Impôts sur gains immobiliers	7'650.05
405 Impôts sur les successions et donations	738.60
406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	1'800.00
409 Autres impôts	186'232.20

Impôts perçus en 2019 :

40 Impôts	1'737'600.75
400 Impôts sur le revenu et la fortune	648'856.20
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	1'646'149.25
402 Impôts fonciers	331'807.55
403 Impôts sur gains immobiliers	28'871.30
405 Impôts sur les successions et donations	496.25
406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	1'880.00
409 Autres impôts	-920'459.80

La santé financière

Il est bon, comme chaque année, de publier ces indicateurs financiers pour avoir une idée rapide de l'évolution de la situation financière. Faut-il rappeler que cette situation est maîtrisée et en conformité avec notre planification ? Et le résultat de cette maîtrise financière nous offre une marge de manœuvre intéressante pour continuer le développement et l'entretien de nos infrastructures notamment.

Rappelons encore que la dette, qui sert de référence pour le canton, est considérée comme faible si elle est inférieure à 3'000 francs par habitant.

Au final, l'endettement par habitant est très satisfaisant car il est nul.

Conclusion

Pour finir, nous n'avons pas négligé l'importance de la rénovation des routes et de l'entretien des bâtiments et des cours d'eau. De plus les diverses subventions accordées aux citoyens restent inchangées et restent très intéressantes pour les familles notamment.

En conclusion, je tiens à remercier mes collègues du Conseil et le personnel communal pour leur confiance et leur engagement. J'adresse également mes chaleureux remerciements aux juge et vice-juge, aux responsables de la paroisse, aux membres des différentes commissions, aux présidents des sociétés, bref, à tous ceux qui permettent à notre commune de prospérer.

Avec mes meilleurs sentiments, je vous présente, chères concitoyennes, chers concitoyens, mes cordiales salutations.

Andrea Ridolfi
Président de la commune

Finhaut, 29 Mai 2021